## L'ajournement

les étudiants lorsqu'ils termineront leurs études et seront à la recherche d'un emploi permanent.

[Traduction]

Monsieur le Président, je connais ce dossier. Je sais les bons résulats qu'a donné le programme Défi 86 dans ma circonscription. Il ne suffit pas de compter uniquement sur le secteur non privé pour procurer les emplois, la formation et l'expérience dont les jeunes ont besoin. Le secteur privé est le moteur de la forte relance que nous connaissons et le gouvernement veut encourager le renouveau économique en aidant nos jeunes à participer à ce marché du travail, nouveau et dynamique et à ne pas rater une si bonne occasion.

Les programmes d'emplois d'été du gouvernement précédent dépendaient d'autres secteurs que le secteur privé pour répondre aux besoins des jeunes, mais Défi 86 accorde la priorité aux jeunes. Le gouvernement ne méprise pas cependant ces autres secteurs. En vertu de ce programme, les jeunes pourront travailler pour des organismes qui s'occupent des alcooliques, des femmes battues et des déficients mentaux et ils pourront aussi appuyer les organisations de loisirs communautaires et les services de garderie. En fait, quelque 64.9 p. 100 des crédits vont encore au secteur non privé, comparativement à 35.1 p. 100 pour le secteur privé. Cependant, bien des emplois fournis

par le secteur non privé encouragent non seulement les services communautaires, mais offrent également de la formation et de l'expérience à des étudiants qui chercheront un jour ou l'autre un emploi permanent. C'est là l'une des clés du succès de nos programmes d'été. Toutes les demandes sont traitées sur le même pied, qu'elles viennent du secteur privé ou non privé et elles sont jugées en fonction de la qualité de la formation et de l'expérience offertes et de la façon dont les perspectives d'avenir des étudiants s'en trouveront améliorées.

**a** (2115)

Le programme Défi' 86 exhorte les secteurs privé et non privé à proposer des emplois qui faciliteront la transition de l'école au milieu du travail, des emplois qui donnent une expérience et une formation véritables dans des domaines reliés aux études suivies par l'étudiant et qui favoriseront ainsi son entrée future sur l'excitant marché du travail des années 1980.

M. le vice-président: La motion d'ajournement est adoptée d'office et la Chambre s'ajourne à 11 heures demain conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 18.)